

## INTERPROFESSIONALITÉ EN SANTE - BSc1

## 1. Caractéristiques du module

**Code :** S.DI.SO371.1001.F.17      **Degré d'études :**  Bachelor     Master

**Année académique :** 2019-2020      **Année d'études :**  1<sup>ère</sup>     2<sup>ème</sup>     3<sup>ème</sup>      **Crédits ECTS :** 3

**Type :**     Module obligatoire                       Module optionnel obligatoire                       Module optionnel  
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

**Catégorie :**  Module principal Core course                       Module lié au module principal Related course                       Module facultatif ou complémentaire Minor course

**Niveau :**     Module de base                       Module d'approfondissement                       Module avancé

**Organisation temporelle :**                       Module sur 1 semestre                       Module sur 2 semestres                       Semestre d'automne  
 Semestre de printemps

**Langue principale d'enseignement :**                       Français                       Allemand                       Anglais

**Temps de cours :** 24      **Temps de travail personnel encadré :** 20      **Temps de travail personnel individuel :** 30

## 2. Prérequis

Avoir validé le/les modules       Avoir suivi le/les modules       Pas de prérequis       Autres :

## 3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

**Rôles majeurs exercés** (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins.* Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert – Ab                       Rôle de manager – Db                       Rôle d'apprenant et de formateur – Fb  
 Rôle de communicateur – Bb                       Rôle de promoteur de la santé – Eb                       Rôle de professionnel – Gb  
 Rôle de collaborateur – Cb

**Compétences principales visées (KFH, compétences finales pour les professions de la santé HES, 2009)**

- a1 : Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de soins et de protection sociale ainsi que les principes de son pilotage et ses limites.
- a2 : Mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées.
- c1 : Assumer la responsabilité pour leurs actes et reconnaître et respecter leurs propres limites.
- c3 : Développer leur activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et mener une réflexion permanente sur leur pratique et qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie.
- d1 : Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins.
- d3 : Présenter et documenter leurs actes de manière pertinente, être compris par les autres et connaître des instruments eHealth pour la gestion des patients et des soins.

**Objectifs pédagogiques du module**

- Découvrir le réseau de soins et identifier les rôles et responsabilités des différents professionnels de santé. Prendre conscience de ses représentations sur les autres professionnels
- Identifier les enjeux d'une équipe interprofessionnelle pour la qualité et la sécurité des soins. Appréhender les éléments contributifs d'un fonctionnement d'équipe harmonieux. Identifier les facteurs favorisant et les obstacles à une communication interprofessionnelle efficace.
- Considérer les patients et proches comme partenaire dans la prise en charge ou dans l'intervention.
- Identifier l'impact des facteurs humains sur les erreurs et les événements indésirables. Découvrir un des modèles de Crew resource management (CRM) et appréhender les principaux outils.

#### 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

##### Contenus

- Enjeux de l'interprofessionnalité ;
- Evolution des contextes et modèles de soins (axes prévention et promotion de la santé, ambulatoire, hospitalisation, maintien à domicile) ;
- Eléments de politique et d'économie de la santé ;
- Organisation du travail dans les métiers de la santé ;
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé ;
- Secret médical, responsabilités, positionnement professionnel et questions éthiques.
- Concepts de base en matière de travail en équipes interprofessionnelles et leadership collaboratif
- Communication en réseaux, outils et modes de transmission : le modèle TeamSTEPPS®
- E-health et outils informatiques au service de la santé

##### Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux ;
- Ateliers thématiques ;
- Interview interprofessionnel ;
- Exploitation de films, vignettes cliniques ;
- Travail en groupes inter-filières avec tutorat ;
- Stand de partenaires du réseau santé-social et des associations ;
- Lectures préparatoires ;
- Rallye interprofessionnel ;
- Activités à distance

##### Exigences de fréquentation

Présence obligatoire :

- A la semaine interprofessionnelle (2ème semaine de l'année civile)
- Aux séances de travail en groupes avec les tuteurs/trices (rendez-vous fixé par la tutrice/le tuteur avec chaque groupe).
- Participation active aux activités à distance

Toute absence pour motif valable au sens de l'art. 14 du règlement d'études doit être annoncée. Les absences sans motif valable entraînent la non validation du module.

Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapage seront définies par le responsable du module.

#### 5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Le compte-rendu d'un entretien semi-dirigé portant sur la pratique interprofessionnelle rendu au plus tard le vendredi 10 janvier 2020
- B. Un travail écrit produit en groupes interprofessionnels rendu au plus tard le vendredi 10 janvier 2020 (coefficient 1) ;
- C. Un examen écrit de type QCM portant sur les connaissances abordées depuis le début du module à réaliser sur Moodle le vendredi 10 janvier 2020 (coefficient 1)

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points B et C ci-dessus. La modalité A doit être acquise. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

#### 6. Modalités de remédiation et de répétition

##### Remédiation

Remédiation possible en cas de Fx au module  Pas de remédiation

En cas de Fx obtenu au point B, le groupe d'étudiant doit réaliser un travail écrit complémentaire en lien avec l'article. Ce travail est à restituer en semaine 4.

L'étudiant qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe (cf grille de validation du travail de groupe interprofessionnel) ne valide pas le travail décrit sous B au point 5. Un travail écrit complémentaire sera exigé et devra être restitué en semaine 4.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois dès que possible.

## Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

## 7. Bibliographie principale

- Bréhaut, K. (2016). Libre-arbitre et consentement du patient lors des soins. Soins, 61(808), 21-24. <https://doi.org/10.1016/j.soin.2016.07.001>
- Clark, P. G., Cott, C., & Drinka, T. J. K. (2007). Theory and practice in interprofessional ethics: A framework for understanding ethical issues in health care teams. Journal of Interprofessional Care, 21(6), 591-603. <https://doi.org/10.1080/13561820701653227>
- Framework for Action on Interprofessional Education & Collaborative Practice, World Health Organization (WHO), 2010 (p.7-41) ([https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/70185/WHO\\_HRH\\_HPN\\_10.3\\_eng.pdf](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/70185/WHO_HRH_HPN_10.3_eng.pdf))
- Irvine, R., Kerridge, I., McPhee, J., & Freeman, S. (2002). Interprofessionalism and ethics: consensus or clash of cultures? Journal of Interprofessional Care, 16(3), 199-210. <https://doi.org/10.1080/13561820220146649>
- Pautier, S. (2017). Le secret professionnel soignant : un enjeu de démocratie sanitaire entre immanence et aliénation. Recherche en soins infirmiers, (130), 53-67.
- Pomey MP., et al., (2015) Le Montréal Model : Enjeux du partenariat relationnel entre patients et professionnels de la santé. Santé publique 27(1), 41-50
- Staines, A. Christian B. & Farin A., TeamSTEPPS (2016) Des outils de travail en équipe pour la sécurité des patients. Risque & qualité. 13(3), 159-164
- Widmer D., et al., (2016) Multimorbidité et interprofessionnalité en médecine de famille. Revue Médicale suisse. 12, 937-41

La bibliographie complète se trouve sur la plate-forme moodle

## 8. Responsable du module et enseignants

Sage-femme : Catia Nunno Paillard

Physiothérapie : Pascal Weber

Nutrition et diététique : Laurence Vernay

Soins infirmiers : Walter Zecca et Séréna Niel

Techniques en radiologie médicale : Sandra Ardizzone

Une liste des intervenants et des tuteurs sera remise à l'ouverture du module.

Descriptif validé le 03 juin 2019 par Patricia Picchiottino, responsable du dispositif interprofessionnel